

CURE THERMALE

Pré-inscription

Les Thermes sont ouverts
du 02 avril au 03 novembre 2012

Le Curiste

CIVILITÉ : Mme Mlle M.

NOM DATE DE NAISSANCE [] [] / [] [] / [] [] [] []

NOM DE JEUNE FILLE PROFESSION

PRÉNOM RETRAITÉ Oui Non

ADRESSE

CODE POSTAL [] [] [] [] [] [] VILLE

TEL [] [] [] [] [] [] [] [] TEL [] [] [] [] [] [] [] [] (Personne à contacte en cas d'urgence)

PORTABLE [] [] [] [] [] [] [] [] EMAIL

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

NOM ET PRÉNOM (Si différent du curiste)

PRESTATION ASSISTANCE (pour les personnes à mobilité réduite)

Je choisis la formule assistance (de 128,00 € à 166,00 €, le règlement se faisant le jour de l'arrivée - Voir page 12 de la brochure)

La Cure Thermale

Cure prise en charge Cure non prise en charge Nombre d'Accompagnant(s) non curistes [] []

DATE SOUHAITÉE DE DÉBUT DE CURE : [] [] [] [] [] []

Les Thermes sont ouverts les jours fériés.

Pour nous permettre de vous fixer un rendez-vous d'accueil aux Thermes, merci de nous indiquer vos souhaits :

DATE ET HEURE SOUHAITÉES POUR ÉTABLIR VOTRE PLANNING : le [] [] [] [] [] [] à [] [] h

Nous vous rappelons que vous devrez vous présenter à l'accueil des Thermes muni(e) de votre prescription médicale et de **votre prise en charge**.

Ouverture inscriptions : Lundi 6h30 - 11h30 / 14h00 - 16h30 - Du mardi au samedi : 8h00 - 11h30 / 14h00 - 16h30

Les Médecins

VOTRE MÉDECIN QUI A PRESCRIT LA CURE

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL [] [] [] [] [] [] VILLE

Généraliste Spécialiste (indiquez la spécialité)

VOTRE MÉDECIN DE CURE

Prenez rendez-vous avec le médecin thermal (voir page 10 de la brochure) de votre choix avant votre arrivée dans la station.

Votre Hébergement à Nérís-les-Bains

A Renvoyer à :

**THERMES DE
NÉRIS-LES-BAINS**

**6, place des Thermes
03310 NÉRIS-LES-BAINS**

Tél : 04 70 03 10 39

Fax : 04 70 03 78 55

Pour que votre pré-inscription puisse être enregistrée, merci de nous retourner la présente fiche dûment remplie et signée, accompagnée d'un chèque ou d'un mandat postal de 84 € par curiste, libellé à l'ordre de la S.E.M.E.T.T. Nérís. Une prise en charge à 100% vous dispense de ce versement d'acompte. Cette somme sera entièrement déduite de votre facture de soins, ou remboursée par chèque bancaire (prise en charge à 100% ou en cas d'annulation pour des raisons majeures : médicales, accident, décès, etc).

ATTENTION ! Joindre à cette fiche le chèque d'acompte, si vous n'êtes pas pris en charge à 100%, et la photocopie de votre prise en charge. (Elle facilitera votre inscription le jour de votre rendez-vous d'accueil aux Thermes).

Pensez à envoyer votre pré-inscription thermique au moins 4 semaines à l'avance même si vous êtes dans l'attente de votre prise en charge.

Date : [] [] [] [] [] []

Signature :